

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;

A PARIS,

Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;

A. EWIG,

Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 AVRIL 1879.

Chronique générale.

ELECTION LÉGISLATIVE DU 27 AVRIL.

Drôme (arrondissement de Nyons). —
M. le marquis d'Aulan, impérialiste,
4,459 voix (élu); Richard, républicain,
4,336.

Manquent cinq communes qui ne peuvent
changer le résultat.

Après le 14 octobre, M. le marquis d'Au-
lan avait été invalidé; M. Richard, républi-
cain, avait été élu à sa place, et à son tour
invalidé comme n'ayant pas obtenu la majori-
té absolue.

Comme on le voit, la politique Ferry
commence à porter ses fruits: il y a huit
jours, elle faisait triompher M. Blanqui à
Bordeaux, M. Godolle à Paris, M. Niel à
Muret; elle vient d'assurer le succès de M.
le comte d'Aulan à Nyons. Le ministère s'é-
tait cependant cru fort habile, en faisant
coïncider la période électorale avec l'appel
de l'armée territoriale. Il avait pensé que
M. d'Aulan, officier dans la territoriale, se-
rait absent de la circonscription et ne pour-
rait s'occuper de son élection. Il avait pensé
que M. Richard, candidat républicain, béné-
ficierait de l'absence de son concurrent.

Tous ses plans si bien combinés ont
échoué devant la répulsion de plus en plus
grande que les électeurs éprouvent pour la
République.

M. Niel ne se portait pas, ses électeurs
l'ont élu malgré son abstention, pour pro-
tester contre la République.

M. d'Aulan était éloigné de sa circons-
cription pendant la période électorale, les
électeurs l'ont élu malgré son absence pour
protester contre la République.

Allez, citoyen Ferry, mangez du pain,
extirpez le catholicisme, violez les cons-
ciences; on prétendait que vous étiez minis-
tre de l'instruction publique, c'est vraiment
bien possible; le peuple s'instruit à vos le-
çons!

Ce maître d'école finira fossoyeur; c'est
bien la meilleure besogne qu'il pouvait ac-
complir. Misère!

Si le parti conservateur a pu, dans des
conditions si défavorables, obtenir une ma-
jorité, c'est évidemment que certains élec-
teurs commencent à ouvrir les yeux sur la
marche du radicalisme et comprennent en-
fin où la République mènerait le pays si
elle était entièrement livrée aux républi-
cains.

Les trois élections conservatrices qui vien-
nent d'avoir lieu à Paris, à Muret et à Nyons
signalent un réveil de l'opinion publique et
nous présagent d'autres succès.

C'est au parti conservateur à mériter une
victoire définitive et une revanche complète,
en se fortifiant par la discipline, en s'affir-
mant de plus en plus par la concorde et par
la persévérance.

LA REVANCHE DE LA COMMUNE.

Nous ne sommes pas encore à dix ans
d'intervalle de la Commune, et déjà les san-
glantes saturnales de cette sinistre époque

paraissent être tombées complètement dans
l'oubli.

Les victimes ne sont plus les martyrs de
la Roquette, de Sainte-Pélagie, ou de la rue
Haxo; ce sont les Delescluze, les Flourens,
les Ferré, tombés au milieu de l'assaut qu'ils
livraient à la société, ce sont les condamnés
des conseils de guerre, ce sont tous ces hom-
mes auxquels on livre les portes de la patrie,
en leur rendant la plénitude de leurs droits
et l'entière jouissance de leur liberté.

En un mot, les victimes ne sont plus les
fusillés et les égorgés, ce sont les assassins
et les bourreaux!

Une souscription publique est ouverte en
leur faveur. Le conseil municipal de Paris,
jetant un audacieux défi à la face du gou-
vernement, qui a refusé l'amnistie plénière,
témoigne hautement de la sympathie pour
les amnistés, en votant une somme de cent
mille francs, qui est remise au nom d'un co-
mité démagogique, présidé par M. Victor
Hugo. Et le gouvernement, après une pro-
testation de pure forme, finit par acquiescer
à une manifestation aussi scandaleuse.

S'autorisant de cette faiblesse inouïe et
sans exemple, le suffrage universel nomme
député, à Bordeaux, un vieux révolution-
naire, sans valeur, dont le nom est syno-
nyme de révolte et de conspiration, et qui est
la personification de la démagogie la plus
désordonnée. C'est un candidat inéligible, et
c'est précisément parce qu'il est inéligible
qu'il est élu.

Voilà où nous en sommes.

Après ce triomphe de Blanqui, et surtout
après son admission à la Chambre, si elle
est prononcée, quel pourra bien être le nou-
veau caprice de la démagogie?

Nous avons en perspective le gouverne-
ment de Rochefort, de Félix Pyat et de Jules
Vallès.

L'amnistie plénière, que les pouvoirs pu-
blics n'ont pas voulu faire, sera consommée
de fait. La Commune renaîtra de ses cen-
dres, et plus rien n'existera, que les ruines
de nos institutions éphémères.

M. Lepère, ministre de l'intérieur et des
cultes, a mis à profit la session de son con-
seil général pour nous faire connaître ses
intentions bienveillantes à l'égard du clergé.
Voici comment il s'est exprimé en séance
publique:

« Il ne faut pas laisser dire que le gou-
vernement veut attaquer la religion. C'est
la liberté de conscience que nous voulons
défendre et maintenir, la liberté de cons-
cience pour tous, catholiques, protestants,
israélites, libre-penseurs. Mais, en même
temps, la loi du Concordat ne doit rester
un vain mot pour personne; je ferai res-
pecter cette loi par tous les membres du
clergé, si haut qu'ils soient placés. Le
prêtre ne doit laisser tomber de la chaire
que les enseignements religieux pour ceux
qui viennent les chercher dans l'Eglise.
S'il attaque nos institutions, s'il se permet
des outrages contre les fonctionnaires de l'Etat
ou les particuliers, ses écarts doivent être
réprimés.

« Vous pouvez être certains que, en toute
circonstance, j'apporterai la plus grande
fermeté à maintenir l'obéissance aux lois,
mais je saurai toujours aussi garder dans
mes rapports avec le clergé cet esprit de
convenance dont je ne me suis jamais dé-
parti envers personne. »

Ces paroles outrageantes pour tout le

clergé montrent bien que nous sommes gou-
vernés par des sectaires, exécuteurs dociles
des ordres préparés dans les conciliabules
de la Maçonnerie. En dénonçant des cri-
mes imaginaires, ils ne veulent que légitimer
leurs projets de persécution. Il est odieux
qu'un homme de gouvernement se permette
d'accuser par hypothèse tout un ordre de
citoyens qui ont les mêmes droits que M. le
ministre au respect public. M. le ministre
ignore donc que la loi punit la calomnie et
la diffamation même par supposition?

Si le discours prononcé par M. Ferry à
Epinal se fait surtout remarquer par l'au-
dace de ses affirmations, celui de M. Lepère
à Auxerre trahit de secrets embarras qui
s'expriment tristement dans les phrases sui-
vantes:

« Aujourd'hui la République est définitive-
ment fondée, mais ce serait nous faire
d'étranges illusions que de croire que nos
adversaires ont désarmé. Ils veulent prêts à
profiter de nos moindres fautes. »

Il faut convenir qu'à cet égard nous n'a-
vons que l'embaras du choix.

Et plus loin: « Cette union, je vous ad-
jure de la maintenir, car il semble que quel-
ques symptômes de division tendent à se manifes-
ter. »

Cet aveu, dépouillé d'artifice, confirme
pleinement les prévisions de tous quant à
l'union prétendue des républicains. Il était
manifeste que les esprits modérés, entraînés
par l'exemple de M. Thiers sur la pente de la
République, ne pouvaient pas longtemps
s'accorder avec les fous et les fanatiques du
parti. La séparation prévue et qui était la
conséquence logique de l'incompatibilité des
caractères se produit déjà, et l'on n'en peut
douter, puisque c'est le ministre de l'inté-
rieur qui l'avoue lui-même. Il nous est per-
mis d'en prendre acte.

Le Constitutionnel relève en ces termes l'un
des points du dernier discours de M. Ferry:

« C'est au nom de l'unité française, à re-
constituer ou à sauvegarder, qu'on prétend
dépouiller de sa liberté le citoyen et le père
de famille! »

Le premier qui ait fait la découverte,
la trouvaille de cet argument dérisoire en fa-
veur d'un monopole détestable, c'est Victor
Cousin. Dans l'université et sa cause il ne
voyait que la fortune de sa pauvre, piètre et
bouffonne philosophie, aujourd'hui si piteu-
sement morte de sa mort naturelle...

Depuis l'année 1850, les religieux, sé-
culiers ou réguliers, élèvent juste autant de
jeunes Français qu'il y en a d'élevés par des
laïques. Tous les hommes, des classes hau-
tes ou moyennes, féodales ou bourgeoises,
qui ont à cette heure cinquante ans, y com-
pris M. Lepère, se divisent en deux catégo-
ries, numériquement équipollentes: élèves
du clergé, élèves de l'université.

Où donc, à quel point est la cassure de
l'unité nationale? Si cette cassure existait,
il y aurait forcément autant de cléricaux
dans les deux Chambres que d'anti-cléri-
caux. Or, le cléricai, politiquement bien en-
tendu, est partout repoussé, refoulé, évincé.

Et puis, faisons appel au bon sens et à
l'observation familière; est-ce que dans le
monde, dans la vie courante, n'importe où,
vous arrivez à constater les vices et les dan-
gers de l'éducation cléricale! Les sentez-vous,
les percevez-vous même faiblement? Et ce-

pendant, dans le monde et dans la vie cou-
rante, vous avez affaire, sur cent individus,
à cinquante qui ont été élevés par des prê-
tres; les chiffres l'établissent avec l'éloquence
irréfutable qui leur est particulière.

Tout dans les projets de loi Ferry est
prétexle. On en veut au catholicisme même,
au christianisme, à toute foi spiritualiste.
C'est la croisade du darwinisme contre les
bondieusards! Il serait par trop candide d'en
douter une minute. Et du reste, les promo-
teurs et les avocats de ces lois liberticides
n'en font pas mystère.

Nous lisons, ce matin, un journal
d'Auxerre, l'Yonne, journal de M. Lepère,
aujourd'hui ministre de l'intérieur, de M.
Bert, qui sera demain ministre de l'instruc-
tion publique; or ce journal nous rapporte
ceci: « Dans les groupes du conseil général,
on entendait, au milieu de la faveur univer-
selle, prononcer tout haut ces paroles: Il
faut écraser l'infâme. »

Chacun de nous sait ce qu'il faut en-
tendre par l'infâme. Qu'on ne vienne donc
plus nous jeter aux yeux la poussière de ces
formules invoquées hypocritement: « l'unité
nationale, les droits de l'Etat, les besoins de
la société civile! On a juré de déchristianiser
la France. Eh bien! qu'on le dise à Paris
comme à Auxerre; qu'on le dise ailleurs et
partout; ce serait plus franc, plus noble et
plus courageux. »

Nous lisons dans le Gaulois, sous la signa-
ture Auguste Vitu:

« M. Jules Ferry, dans son libéralisme,
concède au père de famille de faire élever
son enfant comme il l'entendra, dans l'inti-
mité du foyer domestique, c'est-à-dire à la
condition d'une ombre mystérieuse et d'une
sorte de clandestinité. Ce ministre est vrai-
ment trop bon. Il appelle cela la liberté! »

La liberté ainsi entendue nous promet
d'heureux jours.

Un exemple entre mille. Une loi pour-
rait déclarer que les églises, les temples et les
synagogues seront fermés; qu'il est défendu
aux évêques, aux pasteurs, aux rabbins, de
communiquer avec les fidèles par voie de
mandement ou de discours; que nul ne
pourra monter dans la chaire de vérité; que
les manifestations extérieures d'un culte
quelconque sont interdites sous quelque
forme et à quelque occasion que ce soit.

Après quoi, un Ferry quelconque, ou
celui des Vosges, si vous voulez, pourrait dé-
clarer, entre la poire et le fromage, « que
ces projets respectent de la façon la plus
absolue la liberté et l'intimité du foyer
domestique; que le père de famille reste
libre de se faire dire la messe dans son
propre oratoire par un aumônier ou un
chapelain, quel qu'il soit, choisi où qu'il
veuille, même dans les congrégations pro-
hibées; » et que, par conséquent, la loi
qui supprimerait les églises et les temples
ne porterait aucune atteinte à la liberté des
cultes. »

Voilà, cependant, le raisonnement de ce
Ferry, dans sa cynique nudité.

Ce serait la religion, comme l'enseigne-
ment, libre seulement pour les riches.
Quant aux pauvres, ils n'auraient que la li-
berté de se passer de culte.

C'est donc se moquer du public que de
soutenir, après boire, qu'il n'est nullement
porté atteinte à la liberté du père de famille,
quand on le prive de l'enseignement chré-
tien en lui laissant le droit dérisoire de pren-
dre chez lui un instituteur pour ses enfants.

LE CABINET ET BLANQUI.

C'est à la majorité de sept voix contre trois que le cabinet a décidé qu'il s'opposerait à la validation de l'élection Blanqui.

Pour la validation et subsidiairement l'amnistie: MM. Lepère, de Freycinet et Cocheret.

Contre: MM. Waddington, Le Royer, Léon Say, Ferry, Tirard, Gresley, Jauréguiberry.

M. Lallement, procureur de la République à Verdun, envoyé par un récent décret à Lunéville pour y remplir les mêmes fonctions, vient d'écrire à M. le garde des sceaux qu'il n'accepte pas ce changement de résidence et que, si le mot clérical signifie catholique sincère et convaincu, il s'honore du reproche d'être clérical.

M. Pascal, ancien préfet de la Gironde, a prononcé à Sainte-Foy (Gironde) un admirable discours sur la liberté de l'enseignement.

Le Journal officiel publie le résultat des élections du 20 avril, à l'exception de celle de Bordeaux.

On affirme que M. Jules Ferry, convaincu que le Sénat repoussera l'article 7 de son projet de loi sur l'enseignement, serait résolu à accepter la loi amendée par le Sénat.

M. Gambetta est allé à Rome; on croit que ce voyage a une haute importance concernant la politique extérieure.

M. l'archevêque de Paris a créé un comité de défense sous la présidence de M. Chesnelong, pour défendre les Frères et les Sœurs congréganistes de Paris.

Un article des Débats, continuant la polémique, dit que les politiciens de la République ne sont pas mûrs pour le gouvernement.

Nous lisons dans l'Union :

« On nous raconte que M. Louis Blanc aurait écrit à M. le grand-chancelier de la Légion d'Honneur pour demander la réintégration de tous les amnésés qui auraient été rayés de l'Ordre après leur condamnation.

» Cette demande aurait vivement ému le conseil de la Légion d'Honneur, qui en aurait référé à M. Grévy, lequel se serait déchargé de toute responsabilité en renvoyant l'affaire au ministre de l'intérieur, qui l'aurait renvoyée au ministre de la justice, lequel l'aurait renvoyée à M. J. Grévy, déjà nommé.

» M. le Président de la République, mis ainsi en demeure de statuer, aurait dit de consulter les précédents; il a, sans doute, oublié que les communards ayant brûlé les archives de la Légion d'Honneur, il faut faire la part du feu qui a tout dévoré.

» L'affaire en est là.

Au moment où le sous-intendant Brissy vient d'être réintégré dans son grade, il n'est pas inutile de rappeler les motifs pour lesquels il fut condamné à mort en 1870.

M. Brissy a été condamné, dit le Français, en raison du « mauvais vouloir » qu'il avait apporté, au commencement de la guerre, dans l'exécution des ordres du général d'Exea; à raison des crimes dont il s'était chargé: 1° en se rendant, après le 4 Septembre, à la tête d'une bande armée, chez le commandant de place, M. le colonel Camo, et en le sommant d'avoir à « lui remettre ses pouvoirs; » 2° en se transportant ensuite chez M. le général d'Aurelle et en lui annonçant qu'il était révoqué; 3° en persistant plus tard à malgré divers ordres

Il est regrettable que M. Brissy, qui, en sa qualité d'officier, était plus coupable que bien d'autres, n'ait pas été fusillé comme Rossel. Aujourd'hui, l'armée n'aurait pas la honte de voir rétablir dans son grade un homme qui a donné l'exemple de l'indiscipline et de la trahison.

On a de très-mauvaises nouvelles de la santé de M. Dufaure.

Il y a quelques jours, alors qu'il était encore en bonne santé, un de ses amis, qui n'a point pour la République une tendance native, lui parlait de la situation critique du gouvernement.

— Eh bien! lui disait-il, vous qui croyez à la République conservatrice et qui voulez, tout comme M. de Marcère, sauver une foule de bonnes choses, que vous reste-t-il donc à pouvoir sauver maintenant?

— Moi, d'abord! répondit M. Dufaure.

Et il ajouta :

— Ce n'est pas déjà si mince besogne!

M. Jules Ferry disait à Epinal que rien n'empêcherait les pères de famille de prendre, chacun chez soi, un Jésuite pour précepteur. Autant vaudrait une proposition ainsi conçue :

Art. 1^{er}. — L'Opéra est supprimé.

Art. 2. — Ceux qui voudront s'en donner le plaisir en feront venir chez eux le matériel et le personnel.

Les ouvriers maçons de Lyon, au nombre de quinze cents, se sont réunis, et en présence du refus du syndicat des entrepreneurs de réviser les tarifs, ils ont décidé à l'unanimité de se mettre en grève.

Ils demandent que le prix de l'heure soit porté de 45 à 60 centimes, soit une augmentation de 4 fr. 50 par jour, et que le prix des heures supplémentaires soit doublé.

Nous lisons dans le Monde :

« Dans un angle du buffet de la gare de Reims s'offre aux regards une tire-lire rouge, avec cette étiquette : Ligue de l'Enseignement. — Comité Rémois du Sou des Ecoles LAIQUES.

» Ce fait est-il connu et autorisé par la Compagnie de l'Est? Et faut-il voir là le pendant instructif de cet ordre du jour récent par lequel M. Solacroup a interdit dans les bureaux et les gares de la Compagnie d'Orléans toute signature de pétitions en faveur des Ecoles catholiques?

» Nous signalons la boîte rouge de Reims à qui de droit, en demandant si les monopoles concédés par l'Etat sont faits pour la protection officielle des doctrines dissolvantes et antichrétiennes que propage la Ligue du F. Jean Macé.

Le Comité général de pétitionnement rappelle à tous les amis de la liberté d'enseignement qu'il tient gratuitement à leur disposition des feuilles d'adhésion. Il fournit des instructions sur les obstacles apportés à l'exercice du droit de pétitionnement et qui lui sont signalés. Il reçoit avec reconnaissance les souscriptions qui lui sont adressées pour le développement de l'œuvre qu'il a entreprise.

Les demandes ainsi que les souscriptions sont reçues au bureau du Comité, rue de l'Université, n° 47, à Paris.

M. ROCH.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Roch, l'exécutif des arrêts criminels, est mort des suites d'une congestion cérébrale, dans le petit appartement qu'il occupait avec sa famille, au premier étage de la maison portant le n° 40 de la rue Rochebrune, faisant face au square Parmentier.

Voici, sur cette personnalité tristement célèbre, quelques détails fournis par l'Estafette et par le Figaro :

A la maladie de foie dont M. Roch était atteint depuis longtemps, était venue s'ajouter, il y a environ trois mois, une maladie de cerveau; néanmoins, il sortait encore, et quand le temps était beau, on pouvait le voir se promener dans le square Parmentier.

Ses enfants passèrent la nuit à tour de rôle à son chevet: vers cinq heures, sa fille Marie, qui veillait, appela la bonne auprès de son père qui, croyait-elle, était pris de vomissements.

La bonne souleva la tête de son maître: la tête retomba sur l'oreiller. M. Roch était mort. Il avait 66 ans. M. Roch ne soupçonnait guère la gravité de son état, et quelques moments avant de passer de vie à trépas, il s'occupait du jour qui se levait.

« C'est aujourd'hui vendredi », disait-il à sa fille.

Tels sont, d'après un témoin oculaire, les derniers moments de celui qui, pendant plusieurs années, exécuta les arrêts suprêmes de la justice.

M. Roch laisse une nombreuse famille, sept enfants: trois fils et quatre filles. Tous ses enfants, sauf sa fille aînée qui est mariée, demeuraient avec lui. M. Roch avait à un très-haut degré toutes les qualités du père de famille; sa perte est vivement ressentie par ses proches.

On nous a raconté que le jour de sa mort, vers quatre heures du matin, M. Roch se réveillant et sentant sa fin prochaine, ne put s'empêcher de faire une mélancolique allusion à cette heure matinale où s'exerçaient d'ordinaire ses pénibles fonctions.

Les circonstances étaient d'ailleurs à certaines réflexions d'un ordre tout spécial, et c'est ainsi que, durant le parcours, un des assistants émettait à voix basse cette pensée, saisissante en dépit de sa forme vulgaire: « Dire qu'il y a maintenant des gens tout prêts à se chamailler pour avoir sa place... »

... On peut évaluer, à près de deux cents le nombre des exécutions auxquelles M. Roch a pris part, et à soixante-dix ou douze le nombre de celles qu'il a faites en chef. Sa première exécution comme Monsieur de Paris est du 23 octobre 1871, à Chaumont; la dernière, à Paris, fut celle de Lebicz et Barré, et c'est à Alençon que, récemment, M. Roch a laissé tomber pour la dernière fois le fatal couperet.

Roch était un homme de taille ordinaire: physionomie douce, mais rien de la distinction et des manières de Heindreich. Un changement s'était opéré chez cet homme, dans sa physionomie, lors de son arrivée à Paris; il portait à ses oreilles de petits anneaux d'or qu'il fit disparaître.

Les appointements fixés de M. Roch étaient de 6,000 francs par an, mais ce chiffre était augmenté de plus du double par « l'abonnement » — c'est-à-dire les frais à lui alloués pour ses déplacements.

En dernier lieu, son funéraire employé lui rapportait en tout 16,000 fr. environ. Toutefois l'exécutif défunt ne laisse pas de fortune, car il avait de lourdes charges.

Son gendre, M. B..., qui était en même temps son premier aide, et qui exerce depuis près de vingt ans, semble avoir des chances de lui succéder, et, comme il le dit lui-même avec une naïveté qui donne le frisson, il a « l'espoir d'être nommé. »

Il n'aura pas, d'ailleurs, à attendre longtemps, car il est vraisemblable qu'une exécution rendue prochaine à Agen accélérera la nomination.

Etranger.

ESPAGNE. — Une dépêche de Madrid annonce que la princesse Christine, fille de M. le duc de Montpensier, a succombé lundi à la maladie dont elle était atteinte depuis plusieurs semaines, et qui, dès le début, avait fait craindre ce fatal dénouement.

La princesse Marie-Christine-Françoise-de-Paule-Antoinette était née le 29 octobre 1852.

Sa fin prématurée est une douleur nouvelle ajoutée à toutes celles qui sont déjà venues atteindre le duc et la duchesse de Montpensier dans leurs plus tendres affections de famille. De leurs nombreux enfants, deux seulement survivent aujourd'hui.

ANGLETERRE. — C'est aujourd'hui même qu'on doit avoir à Londres des nouvelles précises sur le débarquement des troupes à Natal, et sur la participation du prince impérial au début de la campagne. La question Zoulienne devient très-grave. Cetywayo a conclu des alliances avec les principales tribus et formé, avec elles, le pacte du sang, qui constitue une véritable ligue des peuples de l'Afrique méridionale.

Après les 1,500 hommes qui s'embarquent actuellement à Southampton, il sera indispensable d'aviser à l'organisation de nouveaux renforts et de convoquer la milice et les réserves.

AUTRICHE. — Voici ce qui était affiché lundi matin dans la basse ville :

« Le comité révolutionnaire international donne à Habsbourg un répit, mais ce n'est qu'un répit! » Inutile d'ajouter que les affiches ont été immédiatement déchirées par la police.

LES NOCES D'ARGENT DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Une lettre autographe de l'empereur au ministre de l'intérieur dit qu'il lui aurait été difficile de jamais éprouver une joie plus pure que celle que, dans ces derniers jours, l'amour de ses peuples lui a préparée.

L'empereur et l'impératrice se sentent vivement touchés des manifestations spontanées, de la sincère affection de toutes les classes et de toutes les couches de la société.

L'empereur est fier et heureux de pouvoir considérer comme sa grande famille des peuples comme ceux que cet empire comprend. Les fêtes sont passées; mais le souvenir recon-

naissant ne s'effacera jamais du cœur de l'empereur.

Le ministre est chargé d'annoncer partout que leurs Majestés expriment à tous leurs plus chers leurs remerciements.

RUSSIE. — Voici le premier interrogatoire que le président Léontieff a fait subir au régicide Solowieff :

D. Quel but vouliez-vous atteindre en commettant l'attentat?

R. Tuer le czar.

D. Pourquoi?

R. Parce qu'il refuse d'accorder au peuple russe un régime conforme à la dignité humaine.

D. Avez-vous des complices?

R. Oui.

D. Quels sont-ils?

R. Les Russes qui, comme moi, ont l'horreur et le mépris du despotisme.

D. Comment se nomment-ils?

R. On ne peut le savoir, parce que leur nombre est trop grand.

Jusqu'à présent, il a été impossible de rien obtenir de plus de Solowieff, dont l'attitude est très-calme.

Il va être transféré dans les prisons de la troisième section.

Saint-Petersbourg, 27 avril.

L'état mental de Solowieff ne permet plus d'espérer la moindre révélation. Cet homme est fou, absolument fou.

TURQUIE. — Les dépêches que Talaat-Pacha, l'envoyé extraordinaire du khédivé, adresse à son souverain, sont peu rassurantes. Le sultan est indébranlable; il a défendu qu'aucune personne de son entourage reçoive le moindre cadeau.

Il veut que le khédivé tienne ses engagements envers l'Europe, ou bien qu'il s'en aille. Les fautes qu'il commet sont une preuve que le sultan a parfaitement raison d'agir ainsi.

Attendez-vous donc, d'un moment à l'autre, à recevoir la nouvelle des décisions de la Porte, qui seront beaucoup plus importantes qu'on ne le croit. Les créanciers du khédivé, impatients, menacent de faire saisir tous ses biens à Constantinople, et de tout vendre.

Les ambassades ont donné leur acquiescement, et le gouvernement turc a tout autorisé.

Chronique militaire.

Le général de Ricaumont, commandant la brigade de cavalerie du 9^e corps d'armée, a passé hier matin, au Champ de Mars à Tours, la revue de deux escadrons du 9^e régiment de cavalerie territoriale.

Nous avons constaté avec plaisir, dit l'Indépendant, que les manœuvres ont été exécutées avec beaucoup d'ensemble et de précision. MM. les officiers territoriaux ont commandé de la manière la plus satisfaisante.

L'appel des réservistes se fait en deux portions cette année. Nous rappelons que du 1^{er} au 29 mai sont appelés les réservistes et les hommes dits à la disposition (classe de 1872 et hommes en sursis des classes 1869 et 1874) affectés à la cavalerie, à l'artillerie, aux trains, aux pontonniers et aux compagnies d'ouvriers; les hommes des autres armes seront appelés au moment des grandes manœuvres, du 1^{er} au 28 septembre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par suite d'une crue qui s'est manifestée dans la Vienne et la Creuse, les eaux de la Loire s'élèvent, aujourd'hui mercredi (midi), à 3^m 90 à l'écluse du pont Cessari, à Saumur.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises de Maine-et-Loire (2^e trimestre de 1879) s'ouvriront à Angers le lundi 42 mai, sous la présidence de M. le conseiller Aubry, ayant pour assesseurs MM. les conseillers d'Espinay et Mérot.

Nous trouvons les noms suivants dans la liste des jurés appelés dans cette session :

MM. Proust, Emile, propriétaire à Saumur; Gréard, Pierre-Edmond-Eugène, propriétaire à Brain-sur-Allonne.

Petit, Pierre-Antoine-Armand, négociant à Vernueil-Fourrier.

Audouin, François, ancien notaire à Nueil.

Foy-Poitou, René-Edouard, propriétaire à Martigné-Briand.

Baranger, dit Béranger, Vincent, propriétaire à Saint-Lambert-des-Levés.

Albert, Louis, avoué à Saumur.

GENNES. — Lundi soir, vers 7 heures 1/2, le feu s'est déclaré au centre de la ville de

Gennes, dans le grenier d'une maison inhabité, rempli de fourrages.

Grâce à l'empressement de la population et aux efforts des pompiers de Gennes qui ont reçu le concours de ceux des Rosiers, le feu a été maintenu dans son foyer primitif; mais il a fallu trois heures de travail soutenu pour qu'il fût éteint complètement. Les pompiers de Gennes étaient commandés par M. le lieutenant Girard, et ceux des Rosiers par M. Régnier, conseiller municipal, ces derniers n'ayant pas d'officiers.

On ignore la cause de ce sinistre. Les pertes, couvertes par une assurance à la compagnie la Nationale, s'élèvent à 4,200 fr. environ. Les toitures des maisons adjacentes ont souffert de l'incendie, et les dégâts atteignent le chiffre de 250 fr.

Le *Publicateur des Côtes-du-Nord* signale l'arrivée à Pontrioux d'une grande quantité de blé d'Amérique qu'on livre à la consommation à beaucoup meilleur marché que les blés du pays.

Faisons observer à ce sujet que le prix du pain ne diminue point pour cela!

CAISSE D'ÉPARGNE

de l'arrondissement de Saumur.

Compte rendu de l'exercice 1878.

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, le dix avril, à sept heures et demie du soir, MM. les directeurs de la Caisse d'épargne, réunis sur convocation spéciale à la Mairie, salle du conseil, ont pris la délibération suivante:

M. Lecoy, maire de cette ville, préside l'assemblée, assisté de M. Gauron, élu secrétaire.

Étaient présents: MM. Bouilly, Charbonneau-Rallet, Fournée, Gauron, Girardier, Gratien, Le Blaye, Liénard, Lecoy, Milton, Picherit, Poitevin, Rosset.

M. le président déclare la séance ouverte et invite M. Liénard, nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen des comptes pour l'exercice 1878, à vouloir bien donner lecture de son rapport sur l'exercice présenté.

M. le rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit:

Messieurs, La vérification des comptes de la Caisse d'épargne de Saumur, pour l'exercice 1878, nous ayant été confiée, nous venons vous faire connaître le résultat de notre examen.

Nous avons d'abord examiné le compte des dépôts et celui de la Caisse des dépôts et consignations.

La Caisse d'épargne de Saumur avait, au 31 décembre 1878, à 7,958 déposants..... 2,595,623 66

Il lui était dû, par la Caisse des dépôts et consignations et l'encaisse du comptable..... 2,606,864 57

Soit un excédant de..... 11,240 91

Cette somme représente la partie des fonds de dotation et de réserve placée en compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations.

Nous avons comparé cette situation à celle existant au 31 décembre 1877.

A cette époque, il était dû par la Caisse d'épargne de Saumur aux déposants..... 2,176,771 84

La Caisse des dépôts et consignations devait..... 2,184,441 24

Soit un excédant en faveur de la Caisse de Saumur de..... 7,669 40

L'excédant en faveur de la Caisse d'épargne de Saumur était:

Au 31 décembre 1877, de..... 7,669 40

Au 31 décembre 1878, de..... 11,240 91

Il existe donc, pour l'année 1878, un bénéfice de..... 3,571 51

De plus, ainsi qu'on va le voir:

La somme due aux déposants, au 31 décembre 1877, qui n'était que de..... 2,176,771 84

s'élève, au 31 décembre 1878, à..... 2,595,623 66

Soit, une augmentation de..... 418,851 82

Ces chiffres établissent suffisamment la marche ascendante de notre société dans le voie du progrès.

Nous avons ensuite examiné la situation générale de la Caisse, au 31 décembre 1878, et nous avons vu que l'avoir de la Caisse se composait de:

1° Son compte à la Caisse des dépôts et consignations..... 2,606,864 57

2° L'encaisse du comptable..... 14

3° 2,130 fr. de rentes 3 0/0 sur l'État, au capital de..... 48,568 90

4° L'immeuble, d'une valeur de..... 31,711 63

Ensemble..... 2,687,145 10

Et que la Caisse devait aux déposants..... 2,595,623 66

En sorte qu'il reste une valeur..... 91,521 44

représentant l'actif net de la Caisse au 31 décembre 1878.

Cet actif net de la Caisse d'épargne est représenté par:

1° 2,130 fr. de rentes 3 0/0, au capital de..... 48,568 90

2° Compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations..... 11,240 91

3° L'immeuble estimé..... 31,711 63

Total égal..... 91,521 44

En comparant cette situation à celle existant au 31 décembre 1877, on voit qu'à cette époque l'avoir de la Caisse d'épargne se composait de:

1° Son compte à la Caisse des dépôts et consignations..... 2,184,440 62

2° 2,130 fr. de rentes sur l'État, au capital de..... 48,568 90

3° L'encaisse du comptable..... 62

4° L'immeuble..... 31,711 63

Ensemble..... 2,264,721 77

Dont il y avait lieu de déduire le compte des déposants..... 2,176,771 84

En sorte qu'il restait un actif net de..... 87,949 93

Au 31 décembre 1877, l'actif net était de..... 87,949 93

Au 31 décembre 1878, l'actif net était de..... 91,521 44

Soit, pour l'année 1878, une augmentation de..... 3,571 51

soin égale aux bénéfices ci-dessus constatés.

Passant ensuite aux comptes des revenus et des dépenses de la Caisse, nous avons constaté que les revenus de la Caisse, pendant l'exercice 1878, étaient composés de:

1° Les intérêts des fonds de dotation et de réserve..... 2,436 77

2° Bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0,25..... 6,253 44

3° Bonifications de la déchéance trentenaire..... 82 86

Ensemble..... 8,773 07

Et que les dépenses de toute nature étaient de..... 5,201 56

Bonif. de 1878, ci-dessus constaté..... 3,571 51

Nous avons dû aussi rendre compte du mouvement des livrets pendant l'exercice 1878.

Livrets ouverts en 1878..... 973

Id. soldés en 1878..... 236

Accroissement..... 737

Livrets existant au 1^{er} janvier 1878..... 7,218

Nombre des livrets en circulation au 31 décembre 1878..... 7,955

CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES.

Solde dû aux élèves des Caisse scolaires, au 1^{er} janvier 1878..... 17,082

Ces Caisse ont fait pendant l'année 1,010 versements montant à..... 7,244

Solde, au 31 décembre 1878..... 24,326

Livrets ouverts en 1878..... 114

Id. soldés en 1878..... 2

Accroissement..... 112

Livrets existant au 1^{er} janvier 1878..... 755

Total des livrets des Caisse scolaires, existant au 31 décembre 1878..... 867

Il est bon, Messieurs, de vous faire remarquer l'importance de notre Caisse d'épargne et la multiplicité des nombreuses écritures que ce travail entraîne après lui.

Pendant l'exercice 1878, il y a eu 5,350 versements et 2,029 remboursements.

7,379

En réunissant les recettes aux dépenses, on trouve un total d'opérations de 7,379 qui, divisées par 49 semaines, pendant lesquelles il y a séance, donnent pour moyenne 150 opérations par semaine, à porter aux registres des comptes-courants. Ces mêmes opérations sont encore reproduites trois fois, savoir: sur des fiches qui sont classées ensuite par séries de volumes et par numéros d'ordre, pour être transcrites tant sur les livres de dépouillement des recettes et des dépenses, que sur les livres divisionnaires des recettes et des dépenses.

Messieurs, nous nous résumons et nous vous dirons que dans toutes nos investigations nous avons toujours trouvé une parfaite concordance dans les écritures.

Vous pouvez donc, Messieurs, accepter avec toute confiance et toute sécurité le compte présenté par M. Choyer, votre caissier, et lui en donner décharge.

Je ne terminerai pas, Messieurs, et en cela je pense être l'interprète de toute l'Administration, sans-témoinner ici à notre honorable caissier tous nos remerciements, pour le zèle qu'il met à propager parmi la classe ouvrière et dans nos campagnes les bienfaits de notre institution, et pour le soin avec lequel est tenu sa comptabilité. Tous, vous avez pu vous en rendre compte, cette comptabilité, malgré ses rouages si multiples, ne laisse rien à désirer sous tous les rapports. En conséquence, Messieurs, je vous propose de voter des remerciements à M. Choyer.

Le Conseil, après un examen sérieux des comptes présentés et déjà reconnus exacts par la commission chargée du contrôle de cet exercice et l'exposé si clair et si précis de M. Liénard, son rapporteur, adresse à M. Choyer ses plus sincères félicitations pour la bonne tenue et la parfaite régularité de ses écritures, approuve à l'unanimité sa gestion de l'année écoulée et lui en donne décharge.

CONSEILS ET RECETTES.

POTAGERS DELIVRES DES COURTIILIERES OU TAUPES-GRILLONS.

Ces ennemis redoutables des potagers révèlent leur présence par l'aspect jaune

et flétri des végétaux dont ils ont attaqué les racines, et par les petits monticules amoncelés à l'entrée de leurs galeries.

Pour les détruire, on enterre sur le passage de ces dernières des pots à fleur vides; l'insecte tombe au fond et n'en peut plus sortir.

Autre moyen. — Quand il n'y a pas de végétaux sur la couche ou plate-bande infestée, y verser du purin de bétail, — ou du jus de fumier en fermentation. — Répéter une ou deux fois pendant la belle saison. — Avec du purin de bétail tout chaud, l'efficacité est encore plus sûre.

Méthode qui réussit aussi très-bien. — Le réduit où se tient la courtillière étant découvert, — et j'indiquerai, l'un de ces jours, ce qu'il faut faire pour cela, — y jeter un peu d'eau, puis quelques gouttes d'huile commune (de lin, de colza, etc.), qui pénètre facilement jusqu'à l'animal, en glissant sur la terre déjà imbibée; la courtillière atteinte par le corps gras, sort de son trou pour venir mourir en plein air.

Le même résultat est obtenu, si l'on verse dans sa retraite 3 ou 4 cuillerées d'eau de savon préalablement chauffée (4 gr. de savon par litre d'eau).

Faits divers.

Le *Nain jaune*, qui fait décidément parler de lui depuis quelque temps, a retrouvé une romance de M. Zola, qui n'est rien moins que naturaliste:

LE NUAGE

Paroles d'Émile ZOLA, musique de Louis MARGUERY.

Où donc vas-tu, nuage,
Nuage radieux?
Couves-tu quelque otage,
Quelque vent furieux?
Vas-tu, vapeur légère,
Te gonfler de colère,
Et cacher à la terre
Le soleil et les cieux?

N'es-tu rien qu'un point sombre
Qu'effacera le vent?
Noieras-tu ton peu d'ombre
Dans le jour éclatant?...
Vers la voûte éternelle
Tu fuis à tire-d'aile;
Mon beau nuage frêle,
On se perd en montant.

Réponds! es-tu tonnerre,
Vomiras-tu le feu?
N'es-tu qu'ombre légère,
Blancheur dans le ciel bleu?...
Non! de la terre lasse,
Je m'enfuis dans l'espace;
Je suis l'âme qui passe
Et qui remonte à Dieu!

Mince d'ideal! dirait Mes-bottes ou Bibi-la-Grillade.

Ecrasé par une tombe. — Un affreux accident vient de mettre en émoi la commune de Hondain (Nord):

Deux enfants, âgés de six ans, dont les parents habitent des maisons voisines du cimetière, jouaient ensemble au jeu de cache-cache. L'un d'eux, V. Legrand, courut dans le cimetière et s'effaça derrière un monument funéraire, où son petit camarade ne tarda pas à le rejoindre. En tournant autour du monument, Legrand l'ébranla et le fit tomber sur lui. On accourut de toutes parts, mais déjà le malheureux enfant, qui avait eu le crâne fracturé, était inanimé.

HEUREUX PAYS!

Nous trouvons dans le relevé de l'état civil d'une petite ville du département d'Indre-et-Loire la mention suivante:

« NAISSANCES. — Le 13, Vonnet, Noémie-Augustine, 7 mois. »

Heureux pays! heureuse ville! et surtout heureuses mères auxquelles il arrive ainsi des enfants âgés de sept mois. Si le progrès s'accroît dans cette contrée bénie, les enfants ne viendront au monde que pour se marier.

Le *Jockey*, qui s'occupe spécialement de chevaux et de chiens, nous rapporte un beau trait de l'intelligence d'un caniche:

« Dans une ville d'Allemagne, où les chiens étaient soumis à l'impôt, le contrôleur fit un jour saisir tous ceux qui n'avaient pas payé la taxe. Ils furent tous ensemble enfermés dans une grange. C'était pitié d'entendre hurler les pauvres détenus. Seul un caniche était tranquillement assis dans un coin. En regardant attentivement le loquet

de la porte, il vit comment elle s'ouvrait. Il s'en approcha, fit basculer le pêne ouvert et s'échappa, riant de ce bon tour dans sa moustache épaisse. Tous les autres le suivirent, et chacun rentra chez soi. »

Avec M. Gambetta et les ventrus du centre gauche, nous avons eu les sept années de vaches grasses de l'Écriture. M. Clémenceau et les affamés vont nous donner les années de vaches maigres, en attendant que nous ayons les années de vaches enragées.

Ils sont quarante à l'Académie qui ont de l'esprit comme quatre. Ils sont cinq cent trente-trois à la Chambre des députés qui ont de l'esprit comme quarante.

Deux boursiers causent du conflit anglo-égypto-turco-français sous le péristyle de la Bourse.

— Ça va très-mal, toujours de la baisse; il paraît que l'Angleterre va organiser une nouvelle croisade contre les musulmans!

— Voyez-vous, mon cher, la maison ne sera tranquille que lorsqu'il n'y aura plus ni Porte ni Croisés.

Villemessant croyait avoir trouvé un bon moyen de délivrer les ministres des milliers de demandes qu'on leur fait chaque année pour être décoré de la Légion-d'Honneur.

— Je laisserais, disait-il, le ruban rouge aux militaires; pour les bourgeois, le ruban devrait être noir. Je parie qu'on n'en demanderait plus!

— Pardon, fit observer Aurélien Scholl, on en demanderait tout autant, mais on porterait des habits blancs!

A la chasse...

Un invité est attablé chez un chasseur de ses amis:

— Hum! hum! drôle de goût votre chasse!

— C'est que je vous dirai... je n'ai tué que mon chien.

Le petit Jules a huit ans, il vient passer ses vacances de Pâques à la maison paternelle.

Voulant juger de ses progrès, son père l'interroge sur la grammaire:

— Qu'est-ce que le mot « œuf »?

— C'est un substantif.

— De quel genre est-il, ce substantif?

— Mais, papa, on ne le sait pas encore.

— Comment, on ne sait pas le genre de l'œuf?

— Certainement non jusqu'à ce qu'il ait été couvé, répond Jules gravement, alors c'est un coq ou une poule.

L'esprit des enfants.

— Dis donc, bébé, quand maman t'a donné un excellent bonbon, que dit-on à cette bonne mère?

— Encore!

Un ouvrier maçon se présente au dernier appel de l'armée territoriale:

— Vous avez servi? demande l'officier de recrutement.

— Oui, monsieur, j'ai servi les maçons, et c'est pourquoi je désire entrer dans l'artillerie.

— Pourquoi?

— Parce que je connais déjà le maniement du mortier.

Calino entendait parler, comme d'un phénomène, de l'un de ses voisins, lequel avait cent trois ans.

— Belle affaire! s'écria-t-il: si grand-père n'était pas mort, il aurait aujourd'hui cent vingt ans!

A NOS LECTRICES.

Le journal *Les Modes parisiennes*, publié à Paris, 25, rue de Lille, a mis en vente son numéro du 1^{er} mai, comprenant 83 gravures avec description.

Citons, parmi ces gravures: 1 toilette de mariée, 2 tabliers ornés de broderie, corsage avec gilet fichu-dentelle, imitation d'un modèle antique pour ornement d'église, costume avec gilet, corsage à longues basques, charmant costume plissé pour bébé, 44 chapeaux, 2 costumes avec gilet Louis XV, 2 fichus en dentelle bretonne, 4 costumes à paniers, plus de 20 modèles de travaux de dames; dentelle au fuseau, tapisserie, broderie, filet; toilettes de visite et de soirée.

Ce numéro exceptionnel, accompagné d'un patron découpé de corsage avec gilet (grandeur naturelle) est expédié franco, contre 75 centimes en timbres-poste, adressés au directeur gérant des *Modes parisiennes*, 25, rue de Lille, à Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

De BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pléite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse. en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100.000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détreint et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.
Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.
A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHATEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DÉLAGRÉE. — Bangé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; CONTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 — soir.	11 — 50 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —		
7 — 45 — —	11 — 50 — —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.	9 — 10 — soir.	11 — 20 — soir.
1 — 45 — —	9 — 10 — —		
6 — 55 — —	11 — 20 — —		

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AVRIL 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	741	25		50
3 % amortissable		20	Crédit Foncier, act. 500 f.	740			Crédit Mobilier esp.	490			10
4 1/2 %			Obligations foncières 1877	376	25		Société autrichienne	572	50		
5 %			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	685			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor			Crédit Mobilier	478	75		Orléans	379			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Crédit foncier d'Autriche	637	50		Paris-Lyon-Méditerranée	376			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	730			Est	379			
— 1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1168	75		Nord	385			
— 1869, 3 %			Midi	876	25		Ouest	377			
— 1871, 3 %			Orléans	1490			Midi	377			
— 1875, 4 %			Ouest	1190			Paris (Grande Ceinture)	376			
— 1876, 4 %			Compagnie parisienne du Gaz	1282	50		Paris-Bourbonnais	376			
Banque de France			C. gén. Transatlantique	545			Canal de Suez	550			
Comptoir d'escompte											
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
6 — 15 — —	omnibus-mixte.
6 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 23 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 10 — —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — —	soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus-mixte.
9 — 31 — —	omnibus-mixte.
9 — 40 — —	omnibus-mixte.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 24 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — —	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Succession bénéficiaire CHEDEAU, ancien avoué à Saumur.

AVIS

Les personnes qui auraient des réclamations à faire, soit à la succession de M. EDUARD CHEDEAU, ancien notaire à Saint-Clement-des-Lèves, soit à la succession de M. JEAN CHEDEAU, ancien avoué à Saumur, sont invitées à se présenter de suite chez M. GUÉRIN, rue d'Alsace, n° 15, nommé administrateur judiciaire de cette dernière succession. (218)

Etudes de M^e LEBLAYE et de M^e MÉHOUS, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Sur licitation de succession de M. Léon MORICET,

Le dimanche 25 mai 1879, à midi.

Par le ministère desdits notaires et en l'étude dudit M. LEBLAYE,

D'UNE PROPRIÉTÉ IMPORTANTE

EN BATIMENTS ET TERRAINS

Ancien Couvent des Visitandines, Ville de Saumur, port Gicongne, sur la Loire et rue des Capucins, à proximité de la gare d'Orléans. On pourra diviser. On pourra traiter avant l'adjudication. Facilités de paiement. S'adresser auxdits notaires. (228)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Seize ares 50 centiares de pré, situés au canton des Petits-Pautrages, commune de Saint-Lambert, joignant au couchant Henri Séchet, au nord la Petite-Boire, au midi M. Edouard Girard et au levant Fontaine. Entrée en jouissance de suite. Récolte à prendre. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. Louis SÉCHET, au Chapeau, commune de Saint-Lambert. (229)

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON DE TROIS CHAMBRES

Et Jardin de seize ares, Rue du Port-Feuillé, en Saint-Lambert. S'adresser audit notaire. (224)

Etude de M^e RENO, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Houz, commune de Neuillé, sur la route de Saumur à Vernantes. Bâtiments de maître et de fermier, terre plantée d'arbres à fruits, plantation d'asperges, contenant environ 2 hectares 75 ares. S'adresser à M^e RENO, notaire à Neuillé. (223)

CHARMANTE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

A VENDRE

Cinq hectares environ, parfaitement entourés de murs, maison de maître, servitudes, 600 mètres sur le bord du Thouet, terres labourables, vignes, bois, pré, chasse, pêche, lapins de garenne, etc., etc., à neuf kilomètres de Saumur, à six kilomètres de Montreuil. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

UN JARDIN BIEN APPRÊTÉ

AVEC PAVILLON

Situé à Saumur, montée du Port. Joignant d'un côté M. Proust et de trois autres côtés des rues. Contenance : 8 ares 40 centiares. S'adresser, pour traiter, à M. Grosbois, ancien menuisier à Beaufort, et, pour visiter, à M. MARÉCHAL, charpentier, place Saint-Nicolas, à Saumur. (206)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du **CARREFOUR-NOUÏÈRE**

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties, Rue de Bordeaux, n° 32. Rez-de-chaussée, premier et second étages. S'adresser à M. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, n° 88. (66)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. RENOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur. Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout. Cour, écurie, remise, pompe et caves. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 1^{er} janvier 1880,

CHATEAU DE LA MAILLETURIE

STYLE MODERNE

Situé ville de Bourgueil, à trois kilomètres de la gare de Port-Boulet. Servitudes, jardin, prairies, pièces d'eau, beau site, bosquets, etc. Conditions avantageuses. S'adresser à M. COUBARD, propriétaire, qui l'habite. (212)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation, Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

BEAU ET BON CARROSSIER, excessivement sage, pouvant traîner un fort poids, taille 1 mètre 65 centimètres, bai. Prix : 1.000 francs. S'adresser au bureau du journal.

MAISON MURAY, chemisier, demande de suite des ouvrières et une mécanicienne. S'adresser à M. MASSON, 61, rue Nationale, ou à son coupeur, 41, rue Saint-Jean. (207)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteaumeillant. Traitement gratuit pour les pauvres.

UN FRANC PAR AN

Le **Moniteur** des Valeurs à Cote

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ. Un ancausier financier, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les documents officiels; la cote officielle de la Banque de France; les tirages des emprunts; les documents officiels de la Banque de France.

On s'abonne à Paris : 27, rue de Londres. NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

SOUFRE SPECIAL

POUR LA VIGNE

S'adresser à M. RAUL FEIGNOUX, Droguiste à SAUMUR

Rue de la Tonnelle, n° 27 (ancienne maison A. PIE)

DÉPOSITAIRE DES PREMIÈRES MARQUES.

Maison J.-P. LAROZE & C^o Pharm.

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — QUIAT, le Boi, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.